



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question au Gouvernement n° 1851

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Fanget.

M. Michel Fanget. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

La France a un besoin vital de réformes, chacun en a conscience. Cependant, cette démarche se heurte à une somme d'intérêts particuliers d'où il apparaît difficile de dégager l'intérêt général, dont les élus sont comptables. Dans ce cadre, la grande réforme de notre système fiscal annoncée par le Gouvernement engendre des réactions extrêmement vives, en particulier chez les journalistes, qui refusent la suppression de l'abattement forfaitaire supplémentaire de 30 % dont ils bénéficient. Cette question sera effectivement débattue au Parlement dans les jours qui viennent. La profession s'est manifestée de façon extrêmement pressante auprès des parlementaires, exigeant le rejet pur et simple de cet aménagement.

L'opération « homme invisible », qui consiste à exclure de leurs colonnes, dans les textes et les photos qui les illustrent, tous les parlementaires qui n'auraient pas indiqué par écrit leur intention de s'y opposer, a déjà commencé dans plusieurs quotidiens régionaux français.

M. Arthur Dehaine. C'est scandaleux !

M. Michel Fanget. Même si cette méthode est très discutable sur le plan déontologique, - elle a d'ailleurs été condamnée par le syndicat de la presse quotidienne régionale -,...

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Michel Fanget. ... elle exprime toutefois, dans cette période de crise, une inquiétude très compréhensible. Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'envisager, dans le cadre d'une concertation tout à fait nécessaire avec la profession, un aménagement plus souple, peut-être différé, permettant en particulier de protéger les revenus les plus faibles ?

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Michel Fanget. Pouvez-vous indiquer à la représentation nationale les intentions du Gouvernement sur ce problème délicat, à propos duquel les parlementaires sont sollicités régulièrement et pénalisés ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, il est vrai qu'il n'est pas commode de conduire des réformes. Mais est-il pire risque pour une société que l'immobilisme ? Le parti qu'a pris le Gouvernement, c'est celui de la réforme ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Didier Boulaud. C'est Juppe qu'il faut réformer !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous avons décidé de mettre en œuvre une réforme fondamentale, celle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Elle est au cœur de la discussion du projet de loi de finances pour 1997, qui s'est engagée hier après-midi devant l'Assemblée nationale.

Nous allons pouvoir ainsi alléger le poids de l'impôt pour ceux qui travaillent, pour ceux qui investissent, pour ceux qui assument des responsabilités, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pour les riches !

M. le ministre de l'economie et des finances. ... pour ceux qui creent de la richesse et des emplois.

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. Un peu de calme, mes chers collegues !

M. le ministre de l'economie et des finances. Nous parvenons, dans ces conditions, a simplifier l'impot et a faire disparaître un certain nombre de niches et d'avantages historiquement dates.

Les menaces dont vous faites etat - si elles devaient etre fondees - sont proprement scandaleuses.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Plusieurs deputes du groupe socialiste. Il a du prendre du valium ! (Sourires.)

M. le ministre de l'economie et des finances. Il est inconcevable que la representation nationale soit mise ainsi sous pression ! Nous ne pouvons pas nous accommoder de telles pratiques dans une democratie et nous devons denoncer de telles menaces ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Le Parlement ne peut deliberer sous la pression des marchands d'influence quels qu'ils soient.

(Applaudissements sur les memes bancs).

Mme Frederique Bredin. Et les lobbies de l'argent ?

M. Christian Bataille. M. Arthuis est un matamore !

M. le ministre de l'economie et des finances. S'agissant des journalistes, j'ai cite hier le cas du salarie celibataire qui gagne 9 000 francs par mois. Je considererai aujourd'hui, pour introduire une variante, celui du salarie celibataire qui perçoit 7 000 francs par mois. Ce dernier, s'il est journaliste, est exonere de l'impot sur le revenu des personnes physiques. S'il n'est pas journaliste, il acquitte un impot de 5 800 francs.

Au terme de la reforme, c'est-a-dire au bout de cinq annees de suppression progressive de l'avantage que constitue l'abattement supplementaire, cette personne, qu'elle soit ou non journaliste, acquittera un impot de 2 700 francs. Ainsi, a salaire egal, le journaliste paiera 2 700 francs de plus et celui qui ne l'est pas paiera 3 100 francs de moins. La question qui se pose renvoie au principe d'egalite du citoyen devant l'impot.

Monsieur le depute, j'ai bien note votre souci d'apporter des apaisements. Nous y travaillons, a la demande de M. le Premier ministre. J'indique des a present que, s'agissant des journalistes, les dispositions dont il s'agit n'interviendraient que dans la deuxieme annee afin que le systeme soit mis dans sa plenitude des la premiere (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) sans que l'on touche aux avantages de cette profession. Puisqu'il s'agit de dispositions concernant 1998 et au-dela, et non pas 1997, nous en discuterons, au debut du mois de novembre, lors de l'examen des dispositions de la deuxieme partie de la loi de finances. Il nous reste donc quelques semaines pour en parler et mener a bien une concertation. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Michel Fanget.

M. Michel Fanget. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'economie et des finances.

La France a un besoin vital de reformes, chacun en a conscience. Cependant, cette demarche se heurte a une somme d'interets particuliers d'ou il apparait difficile de degager l'interet general, dont les elus sont comptables.

Dans ce cadre, la grande reforme de notre systeme fiscal annoncee par le Gouvernement engendre des reactions extremement vives, en particulier chez les journalistes, qui refusent la suppression de l'abattement forfaitaire supplementaire de 30 % dont ils beneficent. Cette question sera effectivement debattue au Parlement dans les jours qui viennent. La profession s'est manifestee de facon extremement pressante aupres des parlementaires, exigeant le rejet pur et simple de cet amenagement.

L'operation « homme invisible », qui consiste a exclure de leurs colonnes, dans les textes et les photos qui les illustrent, tous les parlementaires qui n'auraient pas indique par ecrit leur intention de s'y opposer, a deja commence dans plusieurs quotidiens regionaux francais.

M. Arthur Dehaine. C'est scandaleux !

M. Michel Fanget. Meme si cette methode est tres discutable sur le plan deontologique, - elle a d'ailleurs ete condamnee par le syndicat de la presse quotidienne regionale -,...

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Michel Fanget. ... elle exprime toutefois, dans cette période de crise, une inquiétude très compréhensible. Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'envisager, dans le cadre d'une concertation tout à fait nécessaire avec la profession, un aménagement plus souple, peut-être différé, permettant en particulier de protéger les revenus les plus faibles ?

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Michel Fanget. Pouvez-vous indiquer à la représentation nationale les intentions du Gouvernement sur ce problème délicat, à propos duquel les parlementaires sont sollicités régulièrement et pénalisés ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, il est vrai qu'il n'est pas commode de conduire des réformes. Mais est-il pire risque pour une société que l'immobilisme ? Le parti qu'a pris le Gouvernement, c'est celui de la réforme ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Didier Boulaud. C'est Juppe qu'il faut réformer !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous avons décidé de mettre en œuvre une réforme fondamentale, celle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Elle est au cœur de la discussion du projet de loi de finances pour 1997, qui s'est engagée hier après-midi devant l'Assemblée nationale. Nous allons pouvoir ainsi alléger le poids de l'impôt pour ceux qui travaillent, pour ceux qui investissent, pour ceux qui assument des responsabilités, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pour les riches !

M. le ministre de l'économie et des finances. ... pour ceux qui créent de la richesse et des emplois.

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

M. le ministre de l'économie et des finances. Nous parvenons, dans ces conditions, à simplifier l'impôt et à faire disparaître un certain nombre de niches et d'avantages historiquement datés.

Les menaces dont vous faites état - si elles devaient être fondées - sont proprement scandaleuses.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il a du prendre du valium ! (Sourires.)

M. le ministre de l'économie et des finances. Il est inconcevable que la représentation nationale soit mise ainsi sous pression ! Nous ne pouvons pas nous accommoder de telles pratiques dans une démocratie et nous devons dénoncer de telles menaces ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Le Parlement ne peut délibérer sous la pression des marchands d'influence quels qu'ils soient.

(Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mme Frédérique Bredin. Et les lobbies de l'argent ?

M. Christian Bataille. M. Arthuis est un matamore !

M. le ministre de l'économie et des finances. S'agissant des journalistes, j'ai cité hier le cas du salarié célibataire qui gagne 9 000 francs par mois. Je considérerai aujourd'hui, pour introduire une variante, celui du salarié célibataire qui perçoit 7 000 francs par mois. Ce dernier, s'il est journaliste, est exonéré de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. S'il n'est pas journaliste, il acquitte un impôt de 5 800 francs.

Au terme de la réforme, c'est-à-dire au bout de cinq années de suppression progressive de l'avantage que constitue l'abattement supplémentaire, cette personne, qu'elle soit ou non journaliste, acquittera un impôt de 2 700 francs. Ainsi, à salaire égal, le journaliste paiera 2 700 francs de plus et celui qui ne l'est pas paiera 3 100 francs de moins. La question qui se pose renvoie au principe d'égalité du citoyen devant l'impôt.

Monsieur le député, j'ai bien noté votre souci d'apporter des apaisements. Nous y travaillons, à la demande de M. le Premier ministre. J'indique dès à présent que, s'agissant des journalistes, les dispositions dont il s'agit n'interviendraient que dans la deuxième année afin que le système soit mis dans sa plénitude dès la première (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) sans que l'on touche aux avantages de cette profession. Puisqu'il s'agit de dispositions concernant 1998 et au-delà, et non pas 1997, nous en discuterons, au début du mois de

novembre, lors de l'examen des dispositions de la deuxième partie de la loi de finances. Il nous reste donc quelques semaines pour en parler et mener à bien une concertation. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Fanget Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1851

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1996, page 5433

Réponse publiée le : 17 octobre 1996, page 5433

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 octobre 1996